



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Arrêté N° 22-DDTM85-9-8

**PORTANT AGRÉMENT DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU TRÉSORIER D'UNE  
ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

Le Préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment l'article R 434-27,

VU l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts-type des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique,

Vu l'arrêté N° 21-DRCTAJ/2-689 du 27 décembre 2021 portant délégation générale de signature à M. Eric BATAILLER, directeur départemental des territoires et de la mer, par intérim.

**Arrête**

ARTICLE 1: Conformément à l'article R. 434-27 du code de l'environnement, l'élection de Fabrice CHATELLIER et Alain BOUSSONNIERE respectivement Président et Trésorier de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « L'Union des Ecluses » est agréée par le préfet.

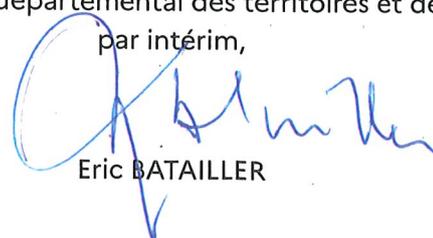
En application de l'article R.434-35 du code de l'environnement, ces mandats commencent le 1er janvier précédant la date d'expiration des baux de pêche consentis par l'État sur le domaine public (soit le 1er janvier 2022) ou à la date du présent arrêté et se terminent le 31 décembre précédant l'expiration des baux suivants.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes au 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse : <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vendée, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Roche-sur-Yon le 06 JAN. 2022

Le préfet,  
le préfet et par délégation,  
P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
par intérim,



Eric BATAILLER